

Bureau du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, seize juin à dix-huit heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :

CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1^{er} Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2^{ème} Vice-président
GERDIL Frédéric, 3^{ème} Vice-président
WALKER James, 4^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
GRENAT Maryse, Membre du Bureau,
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

MAXIT Nathalie, Membre du Bureau
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE

Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués

Date de convocation : 10 juin 2026

Point n°4 – Lancement enquête auprès des ETF du Chablais

Monsieur Jean-Claude DENNE, Vice-Président du SIAC, en charge des politiques contractuelles, rapporteur, rappelle à l'assemblée que le SIAC a conventionné avec les 3 EPCI du Chablais pour réaliser des actions pour le développement de la filière forêt/bois. La forêt remplit aujourd'hui des fonctions diverses (espace récréatif, territoire à l'environnement préservé, réserve de biodiversité...), qui viennent s'ajouter à ses vocations traditionnelles de production et de protection contre les risques naturels. Cette multitude d'enjeux, qu'il est nécessaire de concilier, rend sa gestion plus complexe et demande d'avoir sur le territoire des **Entreprises de Travaux Forestiers (ETF)** pour entretenir ce patrimoine forestier.

Les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) sont un maillon essentiel de la filière forêt/bois, d'autant plus dans le contexte actuel de la filière bois et de la demande accrue en matière première local. Cependant, ces entreprises rencontrent beaucoup de problématiques différentes (métier difficile, conciliation usage, relief accidenté, ...) qui limite le recrutement et l'installation de nouveaux bucherons/débardeurs. Le Pôle Excellence Bois (PEB) va mener en 2026 une enquête quantitative auprès des entreprises de travaux forestiers à l'échelle des deux Savoie. Le SIAC propose de profiter de ce sondage du PEB pour mener une enquête complémentaire sur le chablais afin d'avoir une vision beaucoup plus précise et qualitatif sur les ETF du territoire.

Il s'agirait de réaliser :

- Une enquête exhaustive avec des entretiens individuelles (au minimum 12 entretiens individuels) à réaliser auprès des ETF du territoire, des donneurs d'ordre (scieurs, gestionnaires forestiers, ...) et des bucherons ayant une double activité pour discuter sur la question du recrutement, de l'installation et de la transmission.
- La rédaction d'une synthèse de cette enquête et des entretiens individuels sur les problématiques locales liées à l'embauche de bucheron/débardeur et la transmission d'entreprise ETF.
- L'identification de solutions à mettre en place (ou déjà mis en place à l'échelle d'entreprises) pour répondre à ces problématiques.
- L'organisation d'une réunion de restitution de ce travail avec les acteurs locaux de la filière forêt pour discuter des solutions possibles à mettre en place sur le territoire du Chablais pour soutenir les ETF sur ce sujet.

Ce travail d'enquête serait à réaliser au cours de l'année 2026 en partenariat avec les services techniques du SIAC, le PEB et de Thonon Agglomération pour son secteur.

Actions	Devis PEB	Devis Forestons
Réaliser une enquête : 1- Sondage ETF du Chablais + 12 entretiens individuels (minimum) 2- Analyse des besoins et des problématiques + synthèse 3- Identification des solutions en co-construction avec les acteurs locaux 4- Organisation d'une réunion de restitution	9 222,50 € HT	13 650,00 € HT

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** de lancer une enquête auprès des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) du Chablais,
- **APPROUVE** l'attribution de la prestation relative au lancement de l'enquête auprès des ETF du Chablais au Pôle Excellence Bois, pour un montant de 9 222,50 € HT, soit 11 067,00 € TTC (l'offre la mieux-disante),
- **AUTORISE** M. le Président du SIAC à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette commande et à l'exécution de cette prestation.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Joseph DEAGE



Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.